



BILAN 2017 DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE Contribution CFTC-AGRI

Dans la production agricole...

L'année 2017 a été marquée par la mise en place de **CPPNI** (accords du 7 juin 2017 pour la production agricole/CUMA et du 7 juillet 2017 pour les ETARF) et par l'ouverture des négociations des **conventions collectives nationales** « production agricole/CUMA » d'une part et « travaux agricoles, forestiers et ruraux » d'autre part.

Les négociations interbranches qui se sont engagées en 2016 au sujet du **logement** s'est traduit par un accord signé le 14 mars 2017. Il prévoit de mutualiser les fonds du dispositif « 1% logement » afin de le rendre plus accessible aux salariés. Il s'agit aussi d'organiser le pilotage de ce fonds et de mener des actions collectives en faveur du logement des salariés exposés au « mal logement » (saisonniers par exemple).

Au niveau local, 2017 n'aura pas été l'année du rebond des négociations salariales, bien au contraire. Pour le reste des sujets, les acteurs territoriaux sont souvent dans l'attente d'avoir de la lisibilité par rapport aux futures conventions collectives nationales et à leur articulation avec les dispositifs territoriaux.

La CFTC s'investit pleinement dans les négociations des conventions collectives nationales. Elle mobilise ses adhérents et sympathisants sur l'ensemble du territoire, afin de construire des propositions concrètes qui prennent en compte la réalité du terrain.

Parallèlement, **la CFTC** prône la préservation d'un dialogue social territorial qui doit par ailleurs être rénové et redynamisé.



Dans la coopération agricole...

L'année 2017 marque une reprise du nombre d'accords signés et en particulier au niveau de la filière alimentaire par rapport aux années précédentes pour revenir quasiment au niveau de l'année 2012.

Au niveau de la négociation des conventions collectives, l'année a été marquée surtout par la mise en conformité des conventions collectives avec la création de la **CCPNI** (Conserve et Fruits et légumes frais) , mais également par la poursuite des négociations sur des sujets très différents tels que la création de CQP (Insémination animale), la prévention de la pénibilité ou les conventions de forfait annuel en jours (bétail et Viande et caves coopératives), la mise en place d'une nouvelle classification (Insémination animale).

Concernant la négociation des **salaires** toujours sur fond de crise agricole, qualifiée par certaines branches « d'année exceptionnellement difficile » (céréales et Bétail et viande), la plupart des grilles ont été réévaluées mais les discussions sont restées extrêmement tendues. On constate un tassement général des grilles, car l'augmentation du SMIC n'est pas répercutée sur l'ensemble de la grille.

C'est dans la **filière alimentaire** que l'on constate une reprise très marquée de la négociation après une année 2016 plus calme. Les négociations ont permis de signer huit accords portant notamment sur la création d'un organisme certificateur, le renouvellement d'accords sur la formation professionnelle, le développement de l'apprentissage, le renouvellement de l'accord sur le contrat de génération et la révision de l'accord créant les CQP dans la filière.

Pour conclure, le dialogue social dans la coopération agricole est marqué d'une part, par des **tensions qui continuent de s'intensifier** du fait du contexte économique particulièrement dégradé suite à des intempéries qui ont durement touché certains secteurs agricoles, mais également une baisse de la consommation d'un certain nombre de produits agricoles (vins et viande).